

COMPTE RENDU REUNION

REUNION DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS MIDOUR-DOUZE

LIEU / DATE

Lundi 12 Décembre 2022 - 20h30 – Salle des fêtes de MANCIET

DELEGUE(E)S PRESENTS : 37 /68

| CC BAS ARMAGNAC | | CC GRAND ARMAGNAC | |
|---|---------------------|---------------------------|------------------------|
| ARBLADE LE HAUT | - | AYZIEU | Jean Bernard LABROUCHE |
| BETOUS | - | CAMPAGNE D'A. | - |
| BOURROILLAN | - | CASTEX D'A. | - |
| CAUPENNE D'A. | - | CAZAUBON | Régis LAPORTE |
| CRAVENCERES | Jean-Pierre ROMA | DEMU | - |
| ESPAS | Ludovic MOULIE | EAUZE | Michel LABURTHE |
| LANNE-SOUBIRAN | Guillaume COURALET | ESTANG | Philippe CESAR |
| LAUJUZAN | Philippe DUCOS | LANNEMAIGNAN | Gilles SARRAUTE |
| LE HOUGA | Bernard MENACQ | LAREE | - |
| LOUBEDAT | Bernard SEMPE | LIAS D'A. | - |
| LUPPE VIOLE | David LACOSTE | MARGUESTAU | - |
| MAGNAN | - | MAULEON D'ARMAGNAC | - |
| MANCIET | Stéphane GARBAY | MAUPAS | Philippe FAGET |
| MONGUILHEM | Philippe DEMAQUILLE | MONCLAR | - |
| MONLEZUN D'A. | Serge DUCAMIN | PANJAS | Daniel CAZADIS |
| MORMES | Antoine GARCIA | REANS | - |
| NOGARO | Jean-Claude DROUARD | SEAILLES | - |
| PERCHEDE | - | CC ARMAGNAC ADOUR | |
| SALLES D'A. | - | AIGNAN | Michel CHANUT |
| ST MARTIN D'A. | - | AVERON-BERGELLE | - |
| ST CHRISTIE D'A. | Fabrice OSPITAL | BOUZON-GELLENAVE | Bernard VOLPATO |
| ST GRIEDE | Philippe FOURGEAUD | CASTELNAVET | - |
| SION | - | CAUMONT | - |
| SORBETS | Patrick BIZET | FUSTEROUAU | Jean Pascal LAFFITTE |
| TOUJOUSE | Clémence LACOURT | LELIN LAPUJOLLE | - |
| URGOSSE | - | LOUSSOUS-DEBAT | Claude DUPOUY |
| CC CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE | | MARGOUET-MEYMES | - |
| ARMOUS ET CAU | Gilles SAINT LANNE | POUYDRAGUIN | Xavier DANDO |
| LOUSLITGES | Francis DESCAT | SABAZAN | Philippe AURENSAN |
| CC PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS | | SARRAGACHIES | Alain LEFEBVRE |
| MONTEGUT | Jacques FOURCADE | TERMES D'A. | - |
| CC BASTIDES ET VALLONS DU GERS | | CC D'ARTAGNAN EN FEZENSAC | |
| BEAUMARCHES | - | GAZAX ET B. | - |
| COULOUME-M | Stéphane PAVAN | LUPIAC | Bernard LUIS |
| COURTIES | - | PEYRUSSE GRANDE | - |
| LASSERADE | Patrick PELLEPORT | PEYRUSSE-VIEILLE | - |
| | | ST PIERRE D'A. | Philippe PEFFAU |

Excusés : SAINT-BLANCARD Claude, DUFAU Franck, BRAGAGNOLO Michel, TASTET Denis, LAFFONT Arnel, DUBOR Chantal.

Le Président ouvre la réunion en indiquant l'ordre du jour à savoir :

- Réévaluation du RIFSEEP ;
- Décision modificative n°1 ;
- Point sur les travaux/étude et retour sur la sécheresse 2022 ;
- Questions diverses ;

Il fait ensuite le compte rendu d'une réunion qui a eu lieu l'après-midi même avec le Préfet du Gers et dont le but était de faire un point d'étape sur le PTGE (Projet de territoire) Midour.

Le Président rappelle le contexte à savoir que sur le territoire du Midour le déficit est d'environ 10 millions de m² et qu'il est demandé aux agriculteurs de faire une économie de pas tout à fait 5 millions de m² mais pas loin. Les économies d'eau viendront du stockage d'eau dans les sols et des systèmes d'irrigation plus efficient dont le goutte à goutte. Ensuite entre 4 et 5 millions viendront des augmentations des lacs dont le Maribot (entre 4 et 500 000 m²) et Lapeyrie (300 000 m²), de la réutilisation des eaux de STEP (1.5 Mm³ pour Mont de Marsan, 350 000 m³ pour Nogaro et 200 000 m³ pour Villeneuve de Marsan) et enfin de la création de 3 bassines pour 1.3 Mm³.

Le Président indique qu'il a été également évoqué lors de la réunion le temps de mise en œuvre du PTGE Midour qui a duré 5 ans au lieu de 4 prévues (projet démarré en 2016) et qui a été approuvé en 2021. Il s'agit d'un des premiers PTGE validé en France et qui est pris en exemple de nombreuses fois.

Concernant la suite, le PTGE est entré en phase de mise en œuvre, il est donc prévu en 2023 le lancement des études environnementales (4 saisons) pour les retenues complémentaires, les pompes complémentaires et les rehausses des lacs.

Ensuite 12 mois d'instruction, et une enquête publique qui durera entre 6 et 8 mois. Donc au meilleur des cas les premiers travaux seront réalisés à l'horizon 2026.

Lors de la réunion il a été abordé la question des délais souvent trop long. Il y a des possibilités de réduire ces derniers notamment en ce qui concerne le transfert d'eau de l'Arros vers le Maribot. En effet, une étude a déjà été menée en 2013 il suffirait juste qu'elle soit réactualisée.

Il a été également dit qu'il serait possible de raccourcir les délais d'instruction DDT de 6 mois. Les dossiers devront être les plus complets et explicites possibles afin d'éviter les recours.

Enfin le financement du PTGE a été abordé, il s'élèverait entre 6 et 8 millions d'euros et doit l'être par des finances publiques uniquement.

REEVALUATION DU RIFSEEP

Le technicien explique à l'assemblée que dans un souci d'équité avec son collègue technicien du Syndicat OGA (avec lequel il travaille), il souhaiterait avoir le même niveau de RIFFSEEP.

Pour rappel le RIFSSEEP est le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel qui est le l'outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique.

Le Président précise que le RIFSEEP est plafonné à 5000 € / an et que la seule possibilité pour l'évolution de carrière du technicien est l'augmentation du plafond à son maximum (15 000 € / an) ce qui permettrait d'avoir une certaine marge, comme cela a été fait au sein de nombreuses collectivités dont le Syndicat OGA.

Le comité syndical approuve l'augmentation du RIFSEEP à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Il a été constaté sur l'état des restes à recouvrer un reliquat de facture d'un montant de 140 € correspondant à la participation au salaire du technicien par le Syndicat Mixte d'Aménagement Izaute-Midour au Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins du Midour et de la Douze. Les deux structures ayant fusionné au 1^{er} janvier 2018, il convient de régler cette facture. Pour cela il est nécessaire d'ouvrir les crédits au chapitre 67 pour un montant de 140 €.

Le comité syndical approuve la décision modificative n°1 à l'unanimité

POINT SUR LES TRAVAUX / ETUDES ET RETOUR SUR LA SECHERESSE 2022

Tranche de travaux 2021

Sur la Douze amont du lac de St Jean à Manciet soit 20 kms

Sur la Riberette de St Pierre d'Aubézies à Bétous soit 20 kms

+ retraits d'embâcles impactant.

Réalisation : du 03 au 27 janvier 2022 par l'entreprise TRUILHE

Passage à gué d'Urgosse

Les travaux débutés en octobre 2021 ce sont terminés en mai 2022 (finitions et remise en état du site).

Ils ont dû être stoppé fin 2021 car les sols étaient trop humides et n'ont pu reprendre qu'au printemps 2022.

Tranche de travaux 2022

Concerne uniquement le retrait d'embâcles car il n'y a pas de nécessité d'intervenir en linéaire sur le territoire ;

Réalisation : du 31 octobre au 03 octobre par l'entreprise TRUILHE ;

Le Président souligne que des embâcles nous ont été signalés après que l'entreprise soit intervenue. Il va de soi que le syndicat ne va pas refaire venir l'entreprise, ils seront traités (si justifié) en fin d'année prochaine.

Monguilhem

La ville basse de Monguilhem s'inonde du fait du ruissellement sur le bassin versant lors d'épisodes de pluie violent et localisé.

Suite à l'étude du site menée par la commune il a été décidé de la création d'un fossé à redents en lieu et place d'un ancien chemin communal. L'intérêt est de capter les eaux du versant dans le fossé et de les freiner afin d'éviter un engorgement lors de leur passage dans la ville basse.

2 devis ont été demandés aux entreprises ROY et Sabathier.

L'Ets Sabathier propose de faire le débroussaillage du fossé actuel avant de pouvoir chiffrer le chantier. Pour cela un devis a été établi et validé par la commune.

Pouydraquin

Protection de la route de Lacaze longeant le Midour sur la commune de Pouydraquin.
Un ancien devis de l'Ets Montieux datant de 2016 pour la protection de la route avec un double tunage a été réactualisé au printemps

Il est convenu que la CC Armagnac-Adour porte le projet avec une aide technique du Syndicat de rivières.

Le Département soutient financièrement le projet à hauteur de 20%.

Le dossier réglementaire a été envoyé en novembre à la DDT. En principe une intervention de l'entreprise Montieux serait possible en mars 2023.

Etude stratégique

L'étude a pour but le renouvellement du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG)

Le bureau d'études SCE été retenue (cf dernière réunion)

Une réunion de démarrage a eu lieu le 25/10/22 en présence du comité technique

L'objectif de l'étude :

Proposer un PPG et un plan de ralentissement dynamique

- > L'atteinte du bon état hydromorphologique et écologique des masses d'eau
- > La prévention des inondations (notamment pour la partie landaise)

Le déroulement de l'étude :

- Une synthèse des dysfonctionnements par masse d'eau ;
- Une hiérarchisation de l'état des masses d'eau ;
- La définition d'un programme d'actions opérationnel : actions sur la gestion de la ripisylve, actions sur le lit mineur (ouvrages, berges...) et actions sur le lit majeur ;

Ensuite un dossier réglementaire sera rédigé regroupant le dossier l'eau sur l'eau (DLE) ainsi que la Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

Retour sur la sécheresse 2022

Le technicien indique qu'il a été contacté par plusieurs personnes concernant une problématique de lentilles d'eau au niveau de Nogaro.

Renseignement pris il s'avère que les lentilles viennent directement des lagunes de Nogaro et passent par le déversoir jusqu'au Midour.

Il se trouve que la problématique des lentilles d'eau dans le Midour à Nogaro s'est déjà produite, or cette année avec l'étiage particulièrement sévère que l'on a connu le phénomène a été amplifié.

De plus le 20/09 une plainte a été porté concernant la pollution du Midour.

Une réunion à l'initiative du syndicat est organisée en octobre avec l'association des Amis de la Terre, les services techniques de Nogaro et les élus du syndicat afin de trouver une solution.

Lors de la réunion la mairie indique que le sujet n'a pas été pris à la légère et que des mesures ont été prises (réalisation d'une bathymétrie, réhausse du déversoir du bassin 3). Il est également envisagé la mise en place d'onduleurs de surface en 2023.

Une réunion avec les services de la DDT devait se tenir en novembre sur site mais annulée en raison des pluies qui ont remis du débit dans les cours d'eau et donc fait partir les lentilles.

Suivi hydrologique

Suite à l'épisode de sécheresse 2022, il semble important de capitaliser de la donnée sur l'hydrologie des cours d'eau.

L'observation régulière de l'hydrologie sur le BV Midour-Douze est peu coûteuse et simple à réaliser dans le cadre d'un suivi à long terme.

Objectif : constituer une base de données solide pour déterminer avec précision la localisation et les actions à mettre en œuvre pour améliorer l'hydrologie du territoire dans l'optique d'un retour du bon état écologique des cours d'eau.

Un suivi de ce type est réalisé sur le syndicat de la Save.

Cazaubon

Durant l'été, un propriétaire sur Cazaubon a alerté le syndicat sur le fait que les débits de la Douze étaient anormalement faibles et ne permettaient pas d'immerger une pompe d'irrigation. Le Département a donc procédé à un relevé de débit sur Cazaubon afin de le comparer avec ce qu'il y est censé avoir en période de lâchés d'eau. Les résultats ont montré que le débit relevé était nettement inférieur au débit annoncé par la CACG.

Suite à cela l'Institution Adour a été mise en courant ainsi que la CACG.

En novembre le technicien ainsi que le Département ont réalisé des sondages a proximité du lieu de prélèvement afin de voir si la possibilité d'un déplacement de la crépine dans une endroit plus profond était possible, ce qui est le cas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.